**Personne morale - Transformation de la forme juridique (SARL - SA - SAS...)**

**Documents à fournir :**

* [Formulaire M2](file:///C:\Users\fc\Desktop\DOCS%20POUR%20LIEN\IMPRIME%20M2.pdf) à fournir en 3 exemplaires originaux
* Si mandataire : [pouvoir](file:///C:\Users\fc\Desktop\DOCS%20POUR%20LIEN\pouvoir.pdf) autorisant la formalité

**Pièces à fournir :**

* 2 copies des statuts modifiés
* 2 procès-verbaux d'Assemblée Générale constatant la modification (un original et une copie)
* 2 exemplaires du Journal d'Annonces Légales ou attestation de parution
* 2 exemplaires du rapport du Commissaire à la transformation (2 originaux et 1 copie)

**Frais :**

* 149 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
* Si SARL 216,50 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce
* Si EURL/SASU 100,50 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

**Si cette opération est accompagnée d'autre(s) modification(s) (ex : objet social...), merci de ne pas oublier les pièces correspondantes [cf : liste(s) correspondantes(s)].**